Informations de base

2018/0905(NLE) NLE - Procédures non législatives	Procédure terminée
Banque centrale européenne: nomination du président du conseil de surveillance **Subject** 2.50.10 Surveillance financière 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Affaires économiques et monétaires	GUALTIERI Roberto (S&D)	07/11/2018

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Justice et affaires intérieures(JAI)	3661	2018-12-06

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
07/11/2018	Publication de la proposition législative	N8-0120/2018	Résumé
12/11/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/11/2018	Vote en commission		
23/11/2018	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0380/2018	Résumé
29/11/2018	Décision du Parlement	T8-0470/2018	Résumé
29/11/2018	Résultat du vote au parlement		
06/12/2018	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
06/12/2018	Fin de la procédure au Parlement		
12/12/2018	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2018/0905(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination

Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/8/14925

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE630.452	12/11/2018	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A8-0380/2018	23/11/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T8-0470/2018	29/11/2018	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
ECB	Document de base législatif	N8-0120/2018	07/11/2018	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2018/1958
JO L 315 12.12.2018, p. 0025

Banque centrale européenne: nomination du président du conseil de surveillance

2018/0905(NLE) - 07/11/2018 - Document de base législatif

OBJECTIF: nommer le président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne (BCE).

CONTENU: l'article 26, paragraphe 3, du règlement (UE) no 1024/2013 du Conseil dispose que la Banque centrale européenne soumet au Parlement européen sa proposition de nomination du président du conseil de surveillance et que le président est choisi, sur la base d'une procédure de sélection ouverte, parmi des personnes dont la réputation et l'expérience professionnelle dans les domaines bancaire et financier sont reconnues et qui ne sont pas membres du conseil des gouverneurs.

Après avoir entendu le conseil de surveillance, la BCE a soumis au Parlement, par lettre du 7 novembre 2018, une proposition de nomination de M. Andrea Enria, actuel président de l'Autorité bancaire européenne (ABE), comme président du conseil de surveillance.

Banque centrale européenne: nomination du président du conseil de surveillance

2018/0905(NLE) - 23/11/2018 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport de Roberto GUALTIERI (S&D, IT) sur la proposition de nomination du président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne (BCE).

La commission compétente a **approuvé la nomination de M. Andrea Enria** en tant que président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne.

La commission des affaires économiques et monétaires du Parlement a évalué les qualifications du candidat proposé le 7 novembre 2018 par la BCE au regard des conditions énoncées par le règlement (UE) n° 1024/2013 du Conseil confiant à la BCE des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de surveillance prudentielle des établissements de crédit. Elle a procédé, le 20 novembre 2018, à une audition du candidat proposé, au cours de laquelle celui-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions des membres de la commission.

Banque centrale européenne: nomination du président du conseil de surveillance

2018/0905(NLE) - 29/11/2018 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé d'approuver par 467 voix pour, 47 contre et 106 abstentions, la nomination de **M. Andrea Enria** en tant que président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne.

Pour rappel, le règlement (UE) n° 1024/2013 du Conseil dispose que la Banque centrale européenne soumet au Parlement européen sa proposition de nomination du président du conseil de surveillance et que le président est choisi, sur la base d'une procédure de sélection ouverte, parmi des personnes dont la réputation et l'expérience professionnelle dans les domaines bancaire et financier sont reconnues et qui ne sont pas membres du conseil des gouverneurs.

Le règlement (UE) n°1024/2013 du Conseil dispose que les nominations au conseil de surveillance prévues par ledit règlement respectent le principe d' égalité entre hommes et femmes et tiennent compte de l'expérience et des qualifications.